

DÉPARTEMENT DU CHER

Effectif légal  
du comité syndical

325

SYNDICAT :

Syndicat département d'Energie du Cher

Nombre de délégués en exercice

323

Nombre de présents avec voix délibérative

255

# PROCÈS-VERBAL

## DE L'ÉLECTION DES MEMBRES DE LA Commission de Délégation de Service Public (CDSP)

Nombre de pouvoirs

3

Nombre de votants : 258

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf du mois de mai, à 14 heures 30 minutes, en application des articles L. 2122-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5711-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le comité syndical du Syndicat départemental d'Energie du Cher (SDE18).

### 1. Constitution du bureau de vote

La séance a été ouverte sous la présidence du doyen d'âge M ADOLPH...CHARLES Puis, sous la présidence de M. MOISSAIS...Philippe élu(e) président.

M. GUILLET...Pierre (Délégué de St-Doulchaire) a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le comité syndical (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le comité syndical a désigné deux assesseurs :

GROSJEAN...Pierre (Délégué CC la Septaine)

GUYÉ...Adeline (Déléguée Jussy - Champagne)

Le comité syndical a désigné deux scrutateurs :

GAUCHER...Julie (Déléguée CC Vierzon Sologne Berg)

CALVIN...Charles (Délégué à Châteauneuf)

### 2. Mode de scrutin :

En vertu de l'article L.1411-5 du CGCT, la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) doit être composée de cinq (5) membres titulaires et cinq (5) membres suppléants.

Le Président a rappelé que cette élection s'effectue à bulletin secret. Les membres titulaires et suppléants de la Commission sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel (article D.1411-3 du CGCT).

Le Président a ensuite invité le Comité syndical à procéder à l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP).

Le Président a enregistré le dépôt des listes.

### 2.1. Dépôt des listes :

La liste n°1 est composée des candidats suivants :

Titulaires		Suppléants	
DURANT Frédéric		LECAM Olivier	
RICHARD Patrick		PUILLET Frédéric	
LEPEBURE Violaine		TRUMEAU Johann	
NOGUERA David		DUKROT Didier	
DUGUET Jean-Marc		CRÉPIN Guillaume	



La liste n°2 est composée des candidats suivants :

Titulaires	Suppléants

Après le vote électronique, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

**2.2. Résultats des élections**

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 62
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 196
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 19
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 177

Ont obtenu :

INDIQUER LA LISTE	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>LISTE 1</u>	<u>177</u>	<u>Cent Soixante dix Sept</u>
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

Quotient électoral =

Nombre de siège attribué au titre du quotient électoral :

- Liste n° 1 : suffrages obtenus / quotient électoral =
- Liste n° 2 : suffrages obtenus / quotient électoral =

Ont obtenu :

- Liste n° 1 : ..... sièges,
- Liste n° 2 : ..... sièges.

Reste à pourvoir X sièges au plus fort reste :

- Liste n° 1 : suffrages obtenus – (quotient électoral x sièges attribués Liste n° 1) = ..... siège(s)
- Liste n° 2 : suffrages obtenus – (quotient électoral x sièges attribués Liste n° 2) = ..... siège(s)

Nombre total de sièges :

- Liste n° 1 : ..... + ..... reste = ..... sièges,
- Liste n° 2 : ..... + ..... reste = ..... sièges.

**2.3. Proclamation des résultats**

La Commission de Délégation de Service Public (CDSP) est composée des membres suivants :

Titulaires	Suppléants
<u>DURANT Frédéric</u>	<u>LE CAM Olivier</u>
<u>RICHARD Patrick</u>	<u>PUILLET Frédéric</u>
<u>LEFEBURE Violaine</u>	<u>TRUMEAU Johann</u>
<u>NOGUERA David</u>	<u>DUCRET Didier</u>
<u>DUGUET Jean-Marc</u>	<u>CRÉPIN Guillaume</u>



